

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 FEVRIER 2018

Etaient présents : B. CARRERA, maire, P. BARBEAU et D. JUGAN, adjoints, C. FAVAREL, C. BRESSAC, A. BURRIEL, J.L. CHAPELLE et J. SAUVAGE, conseillers

**Absents : F. PADER, pouvoir à J. SAUVAGE
P. BESSAGNET, pouvoir à P. BARBEAU**

La séance est ouverte à 20 heures 30

- A. BURRIEL est désigné secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Concernant l'adressage, les travaux de la Poste sont achevés et vérifiés. Une délibération est donc prise à l'unanimité pour valider cette liste.
Les plaques de voies correspondantes et celles des numéros individuels vont être commandés dans les meilleurs délais. Lorsqu'elles seront livrées il nous restera à poser celles sur les divers routes et chemins et chacun trouvera dans sa boîte aux lettres le numéro à apposer sur son habitation. En outre, pour ceux qui le souhaitent, il sera possible d'obtenir les coordonnées GPS précises de sa résidence.
- Une approche des travaux de voirie 2018 est ensuite effectué en raison de son impact sur le budget 2018, Monsieur CARRERA propose, eu égard à nos possibilités budgétaires, la pose d'élastomère Chemin de Lauzéro, Chemin de Moussas, de Miégeville au Béas et Chemin de Clouquejéou.
- Certains petits travaux devraient être réalisés cette année, il est fait état de toilettes à la Salle des Associations, de l'aménagement de notre bibliothèque communale et de la pose d'une VMC dans le logement occupé par Monsieur SAUVAGE
- Toujours en 2018, la réfection du plafond de la Salle des Fêtes repoussée en 2017 est programmée. Monsieur le Maire présente trois devis en ce sens, s'échelonnant de 12 à 15 000 € HT selon la prestation.
Il est à noter que la salle des fêtes est quasiment occupée tous les jours : soit 180 jours par les enfants de l'école, 120 jours et soirées par les associations Castillonnaises et une quinzaine de WE par les Castillonnais pour des fêtes de famille et autres.
Après étude et discussion, le Conseil s'oriente vers la pose d'un nouveau plafond plus bas que l'actuel et horizontal. Néanmoins il nécessite le changement de l'éclairage et un « rafraîchissement » de l'installation électrique. Cela entraînera bien sûr un surcoût qui devrait être rapidement amorti grâce aux économies de chauffage et d'électricité (éclairages LED).
Après le plafond nous effectuerons nous même la peinture des murs.
- Monsieur CARRERA informe du désir de Madame BIRON d'animer, à titre bénévole, un atelier mémoire dans le village. Si ce projet aboutit, des informations seront données aux Castillonnais
- Informations diverses : Monsieur le Maire précise que le local jusqu'alors loué à la communauté de communes « Cœur de Gascogne » afin d'accueillir les syndicats de salariés fait doublon avec celui du Grand Auch suite à la fusion des deux communautés. Ce local sur Castillon-Massas est donc libéré. Il est envisagé d'affecter cette pièce au Comité des Fêtes pour ses réunions et l'entreposage de ses matériels.
- Chacun a pu remarquer que les fils téléphoniques malmenés fin 2017 sont toujours dans le même état. Orange avait promis les travaux dernière semaine 2017... La municipalité a donc contacté le Directeur Régional responsable des collectivités pour essayer de faire avancer les travaux.
- Suite au recensement réalisé par l'INSEE un point est fait concernant la population castillonnaise. Sauf erreur ou omission, nous sommes actuellement 255 habitants répartis comme suit : 56 personnes de moins de 20 ans, 120 entre 20 et 60 ans, 30 entre 60 et 70 ans, 30 entre 70 et 80 ans et 19 âgés de plus de 80 ans.

- Le Conseil Municipal est ensuite appelé à s'exprimer sur les comptes 2017 en examinant les lignes comptables une par une.

Le Conseil Municipal constate un excédent (à vérifier par la trésorerie) qui devrait permettre de financer les investissements prévus en 2018.

L'excédent étant suffisant pour financer les investissements et assurer le fonctionnement Monsieur le Maire propose d'ores et déjà de ne pas demander de modification des taux des bases des impôts locaux lors du prochain vote du budget prévisionnel 2018.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30